

ASSEMBLÉE NATIONALE27 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

M. Gremetz, M. Liberti, M. Dutoit, Mme Jacquaint, Mme Buffet, Mme Fraysse
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les mêmes raisons évoquées à l'article 7, il est proposé de supprimer cet article qui soutient les politiques d'exonérations de cotisations sociales patronales.